

VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

L'ACTUALITE
MUNICIPALE
ET ASSOCIATIVE

N° 126 FEVRIER 2026

CARNAVAL DU SOU DES ECOLES



samedi
28 FÉVRIER



www.veurey-voroize.fr



commune
Veurey-Voroize



l'appli:
PanneauPocket



VIVRE À VEUREY

Directrice de la publication : Pascale Rigault / **Conception :** Philippe Heraud

Rédaction : Mairie, associations et GAM / **Visuels :** Mairie, la Metro, Pixel. Déposer articles et photos sur : articles@veurey.fr / Date limite d'envoi des fichiers pour le n°127 de mars : **Lundi 16 février**

press
VERCORS
Imprimerie



Imprimé sur
papier
100% recyclé

DANS CE NUMÉRO



VIE MUNICIPALE
04 ► 06



VIE ASSOCIATIVE
07



CA S'EST PASSÉ
08 ► 09



LA MÉTROPOLE VOUS INFORME
10 ► 11

AGENDA

- 20 février: 18H00 A.G. de " **AAPPMA Veurey-Noyarey** " à la Maison de la pêche et de la Nature
- 28 février: 15h45 " **Carnaval du Sou des Ecoles** " Salle des fêtes
- 04 mars: Permanence " **Mutualp Santé** " à la mairie en appelant Mr Falconnet au 06 16 24 92 28.
- 04 mars: 14h00 le CCAS vous attend au " **Goûter d'Antan** " spécial chandeleur à la mairie

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Yann GUIGNARD le 9 décembre 2025 à VOIRON

Ethan RABEUF MAELLARES le 8 janvier 2026 à VOIRON

INFOS MAIRIE

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

Lundi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mardi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 8h00 - 12h00

Vendredi : 8h00 - 12h00

Des r.d.v visio sont possibles mardi, jeudi et vendredi après-midi pour les services de l'Etat Civil et de l'Urbanisme.

NOUS CONTACTER :

 : 04.76.85.16.80

 : mairie@veurey.fr

 : www.veurey-voiroize.fr

 : [commune de veurey-voiroize](https://www.facebook.com/commune-de-veurey-voiroize)

 : ccasveureyvoiroize@orange.fr

LES BONNES RAISONS DE DÉBROUSSAILLER

**Vous participez
activement, à votre échelle,
à la prévention contre
les feux de forêt !**



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Face à l'augmentation du risque incendie due au changement climatique, le débroussaillage est la mesure la plus efficace pour protéger les vies et les biens. Cependant le taux d'application des OLD reste faible. Les freins sont souvent d'ordres psychologiques, sociaux ou structurels

Notre Commune a été classée à risque incendie de forêt en 2007 par arrêté préfectoral.

La réglementation relative au débroussaillage impose une profondeur de débroussaillage de 50 mètres autour des constructions ou installation de toute nature située à moins de 200 mètres d'un massif forestier (article L134-6 du code forestier).

Ce débroussaillage doit être réalisé sur sa propriété, mais également sur la propriété voisine si le propriétaire n'intervient pas. Il comporte notamment la coupe de la végétation herbacée, la suppression d'arbustes, l'élagage des arbres ou leur abattage et l'élimination des produits issus de ce débroussaillage

L'Office National des Forêts (ONF) est mandaté pour vérifier le respect de ces obligations.

La non réalisation de ces obligations est sanctionnable par une amende. Cependant, la première année, le contrôle est fait sous forme pédagogique pour sensibiliser les propriétaires.

Nous sommes particulièrement sensibles à la protection de notre environnement et à notre cadre de vie, aussi nous espérons que les propriétaires concernés mais aussi les promeneurs sauront en prendre soin.



MUTUELLE ACCESSIBLE ET ADAPTÉE À CHAQUE PROFIL.



La Convention entre la commune de VEUREY-VOROIZE et MUTUALP a été signée en octobre 2020.

Cette offre de complémentaire santé est réservée à l'ensemble des habitants de la commune et aux personnes travaillant sur la commune sans condition d'âge ni de ressources.

Elle est composée de cinq niveaux de garanties permettant de répondre aux besoins et attentes du plus grand nombre, tout en étant éligible à la loi Madelin pour les artisans, commerçants, professions libérales...

Il n'y a pas de questionnaire de santé et la prise en charge des dépenses de santé est immédiate dès le 1er jour de la prise d'effet du contrat (pas de carence).

Une remise de 20% est accordée sur le montant de la cotisation des deux membres des couples (mariés, pacsés ou concubins) inscrits sur le même contrat avec une garantie identique et gratuité de la cotisation à partir du 3ème enfant.

Les personnes qui le souhaitent, peuvent contacter Mr Gilles Falconnet pour plus d'informations et sans engagement au :

 **06 16 24 92 28**

 **mutualp-communales@mutualp.fr**

**Mutuelle
santé communale**
S'unir pour de
meilleures garanties

**Permanences
sur rendez-vous**

La prochaine aura lieu le
mercredi 4 mars 2026, en
appelant au 06 16 24 92 28.

PIEGER LE FRELON

Le frelon asiatique est officiellement classé parmi les espèces exotiques envahissantes.

Présent sur le territoire depuis 20 ans et du fait de sa démographie explosive en 2022, la simple destruction des nids ne suffira plus à maîtriser sa propagation.

Seule une lutte mise en oeuvre à l'échelle de la population pourra diminuer son expansion, limiter la dangerosité de sa présence et minimiser son impact économique.

Dans la démarche de préservation de la biodiversité, la commune a décidé de participer au plan national de cette lutte, en distribuant gratuitement des pièges à récupérer en mairie début février.

Quand piéger ?

Pour un piégeage optimal il est important de suivre le calendrier de piégeage ci-dessous:

- Entre le 1er février et le 31 mai ;
- Piégeage des reines fondatrices, pour éviter la construction de nids secondaires;
- Débuter et arrêter le piégeage selon le climat et les températures (minimum 12 degrés).

Il est nécessaire de poursuivre la lutte en automne car c'est à cette période que les frelons se nourrissent d'insectes. En effet, à ce moment ils sont à la recherche de protéines car ils ne trouvent plus de quoi se nourrir dans la végétation. Cela leur permet de nourrir leur reine, qui hibernera jusqu'au printemps et créera une nouvelles colonie.

Piège VespaCatch de Vétopharma:

Petite capacité, spécialement conçu contre les frelons asiatiques.

Effacité : Au printemps, lorsque les températures maximales journalières dépassent 15°C

S'utilise avec un attractif, renouveler la solution à saturation de frelons dans le piège ou 3 semaines après la mise en place.



Appâts sucrés à privilégier au printemps

L'appât doit attirer des frelons, qui vont ensuite eux-mêmes attirer d'autres frelons, grâce aux phéromones qu'ils produisent.

Il ne faut donc pas vider le piège, tant qu'il y a des frelons vivants dedans.

Un appât sucré pendant le piégeage de printemps:

- 1/3 de bière,
- 1/3 sirop de fruits rouges,
- 1/3 de vin (blanc/rouge)
- 1 litre d'eau,
- 300 gr de sucre,
- 1 cm³ de levure de boulanger

La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât. Plus les températures sont élevées, plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement

Laisser un frelon asiatique dans le piège en vie ou mort, c'est un des meilleurs appâts.

Mon calendrier de piégeage

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Phase 1 ne pas piéger	Phase 2 piégeage limité	Phase 3 piégeage printemps	Phase 4 inutile de piéger	Phase 5 piégeage automne				Phase 1 bis ne pas piéger			

7 règles pour installer et gérer mon piège:

- Au soleil
- À l'abri du vent
- Près d'une source de nourriture (par exemple jardins fleuris, notamment avec camélias et cotonéaster horizontalis), d'un point d'eau, d'un composteur...; ne pas hésiter à déplacer le piège selon les floraisons
- Dans un rucher, à hauteur des ruches; hors rucher, à hauteur de 1.20 m à 1.50m (pour limiter le risque pour les enfants)
- Orientation des entrées Sud / Sud-Est
- Légère inclinaison vers l'avant pour l'évacuation de l'eau
- A proximité des anciens nids

Pas de frelons dans votre piège? Des questions à se poser :

- mon piège est-il bien placé ?
- l'appât est-il encore attractif ?
- ai-je suivi toutes les consignes fournies dans ce document ?

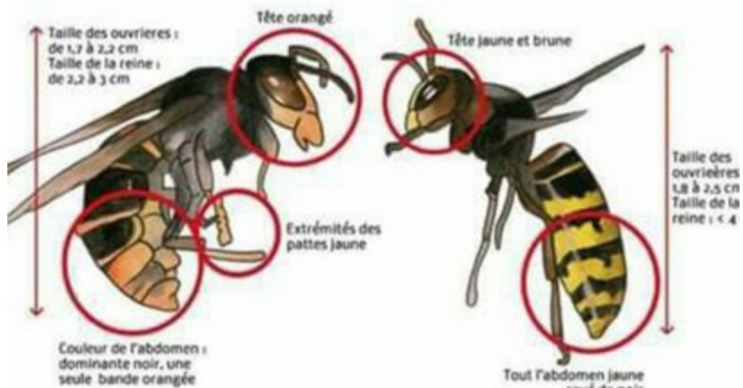
Si malgré tout vous n'observez toujours pas de frelon dans votre piège, peut-être n'est-il pas utile de piéger sur ce site.

Suivi évaluation des captures:

Afin d'évaluer l'efficacité de l'opération, il est nécessaire de remplir un tableau de suivi que nous récupérerons en fin d'année

Le tableau de suivi (fiche piégeur)devra indiquer:

- L'identité et l'adresse du piégeur
- Le nombre d'individus capturés
- La distinction entre frelons asiatiques, frelons européens (espèce qui apparaît fin avril début mai) et espèces non-ciblées
- Le lieu où le piège était positionné
- La nature de l'appât utilisé
- La durée du piégeage



Frelon asiatique

Frelon européen

**GRATUIT ET
OUVERT À TOUS !**

le samedi
28 février



CARNAVAL

du Sou des Ecoles

THÈME

LE VERT

**Défilé dans le village
rendez-vous à 15h45**

**MINI-BOUM DE 17H À 20H
RESTAURATION SUCRÉE**



SALLE DES FÊTES



Samedi 24 janvier à l'église du village, devant un public captivé, le chœur vocal « Les Gars de Roize », composé d'une trentaine d'hommes et dirigé par le jeune et talentueux Petru Casanova, a proposé une sélection variée de chants. Ces interprétations nous ont permis de vibrer et de voyager à travers les époques et les régions d'Europe.



AG DE L'EPGV suivi d'un convivial tirage des rois



L'assemblée générale de l'EPGV s'est tenue mercredi 14 janvier réunissant de nombreux adhérents. Ce rendez-vous annuel a permis de faire le point sur l'année écoulée et d'évoquer les projets futurs. La soirée s'est ensuite poursuivie avec le traditionnel tirage des rois ponctué par le couronnement de la reine du soir ! Remerciement à l'ensemble des participants



Une journée conviviale pour l'association KMVV



Le samedi 17 janvier 2026, l'association de self-défense KMVV avait prévu une randonnée jusqu'à la Dent de Moirans.

En raison de conditions météorologiques défavorables, le programme a dû être modifié et les participants se sont finalement retrouvés pour une activité indoor : un action game à Alcatraz, à Saint-Égrève.

Ce changement n'a en rien entamé la bonne humeur générale. L'objectif de la journée, partager un moment convivial en dehors du dojo a été pleinement atteint. Tous ont apprécié cette activité ludique, qui a permis de débiter la journée dans une ambiance dynamique et chaleureuse.

La journée s'est poursuivie par le goûter des vœux. À cette occasion, l'équipe dirigeante a présenté ses meilleurs vœux aux adhérents et à leurs familles, en les remerciant pour leur fidélité et leur engagement tout au long de l'année. Le partage de la galette des rois a renforcé le caractère festif de ce moment.

L'après-midi s'est déroulée dans une atmosphère détendue et joyeuse, marquée par les échanges et le plaisir de se retrouver. Une belle journée placée sous le signe du partage, de la cohésion et de la convivialité, valeurs chères à l'association KMVV.



Dans la continuité de l'interdiction d'utilisation des cheminées à foyer ouvert (1er octobre 2024), les appareils de chauffage au bois non performants à foyer fermé d'avant 2002 sont interdits d'utilisation depuis le 1er janvier 2026 par arrêté préfectoral.

La Métropole continue d'accompagner les habitants pour le renouvellement de leur appareil de chauffage au bois (cheminée ou poêle) avec la "Prime air bois".

**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

**À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026,
L'UTILISATION DES APPAREILS
DE CHAUFFAGE AU BOIS TROP
ANCIENS (AVANT 2002) EST
INTERDITE**

**SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE,
DU VOIRONNAIS ET
DU GRÉSIVAUDAN**

**JUSQU'À 2000€
D'AIDE DE LA
MÉTROPOLE POUR
CHANGER D'APPAREIL,
GRÂCE À LA PRIME
AIR BOIS !**

LE MOIS DE L'ÉNERGIE



Le Mois de l'Énergie revient dans la métropole grenobloise du 16 février au 16 mars, avec une cinquantaine d'événements gratuits pour réduire sa consommation énergétique.

Quels gestes simples adopter pour réduire ma facture d'énergie ? La rénovation, d'accord, mais par quoi commencer ? Pour quels bénéfices ? Puis-je installer du renouvelable chez moi ? Combien ça va me coûter, qui peut m'aider ? Pour répondre à ces questions et à bien d'autres, la Métropole organise chaque année le Mois de l'Énergie.

Faire des économies d'énergie chez soi - Grenoble Alpes Métropole



Parlez-nous de vos déplacements,

Répondez à l'Enquête Mobilité !

2026



Une Enquête Mobilité pour améliorer les déplacements de demain

Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) lance une nouvelle Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) « Fréquence PLUS », afin de mieux comprendre les habitudes de déplacement des habitants et préparer les mobilités de demain.

Cette enquête se déroulera sur l'ensemble de la Grande Région Grenobloise : la Métropole Grenobloise, le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Entre janvier et mars 2026, 3 000 habitants, tirés au sort, pourront être contactés. Tous les profils sont concernés, quels que soient les modes ou le rythme de déplacement (transports en commun, voiture, vélo, marche, déplacements réguliers ou occasionnels).

Les personnes sélectionnées recevront d'abord un courrier d'information, puis seront contactées par téléphone par un enquêteur habilité pour un entretien d'environ 20 minutes, portant sur les déplacements du jour précédent. La participation à cette enquête est libre.

Pour en savoir plus : www.mobilites-m.fr/enquete-mobilite-2026

INFOS PRATIQUES

TRI & DÉCHETS

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...
Appel et service gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél. 0 800 500 027

www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

- **L'eau potable**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable

Tél. du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h30 au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees

Tél. 04 76 59 58 17

SIGNALER UN PROBLÈME

- **Signaler un problème concernant la voirie ou les déchets**

Tél. 0 800 500 027

<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/signaler-un-probleme/signaler-un-probleme-collecte-et-voirie/>

ÉNERGIE

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.

www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies

- **Changer sa cheminée**

Avec la Prime air bois, installez un appareil de chauffage bois plus performant et moins polluant.

www.grenoblealpesmetropole.fr/poeles

LES SERVICES EN LIGNE DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr>



LOGEMENT

Faire une demande de logement social, améliorer son logement, mettre son bien en location ou devenir propriétaire en accession sociale: découvrez les actions de la Métropole.

www.grenoblealpesmetropole.fr/logement

MOBILITÉ

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...

51 avenue Alsace/Lorraine, Grand'Place
15 boulevard Joseph Vallier, (Grenoble)
431 avenue Ambroise Croizat, (Crolles)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge
442 avenue de la Bibliothèque, (St.Martin-d'Hères)

www.mobilites-m.fr

- **Agences M Vélo+**

Location de vélos courte ou longue durée.
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (St-M-d'Hères)
et autres agences mobiles dans les communes

www.veloplus-m.fr / accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service. Téléchargez l'appli Citiz.

alpes-loire@citiz.fr / www.alpes-loire.citiz.coop
04 76 24 57 25

Espace santé

- **Médecins généralistes**

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences. RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

- **Cabinet d'infirmières diplômées d'état**

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

- **Infirmière Déléguée en Santé Publique**

SOUDY Véronique : 07 55 61 26 28

- **Pédicure - Podologue**

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

- **Psychologue clinicienne**

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur RDV au **07 83 38 10 01**

- **Diététicienne Nutritionniste**

Diplômée d'Etat

GENON-CATALOT Julie

Consultations sur RDV au **07 88 27 24 67**

- **Orthophonistes**

BAKER-WOLFF Hélène

Consultations sur RDV au **06 76 72 36 48**

RIEUSSEC Soline

Consultations sur RDV au **06 17 79 58 64**

- **Orthoptiste**

MASSON Camille

Consultations sur RDV au **06 01 95 02 72**

- **Angiologue**

Dr DAFA Olta

Consultations sur RDV au **04 12 37 99 02** ou sur Doctolib

Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 1229 av. Saint-Jean, Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Lundi 14h30 - 19h / samedi : 9h - 12h30

Mardi au vendredi : 8h30 - 12h15 / 14h30 - 19h

Services de garde : www.servigardes.fr

Tél : 08.25.74.20.30

Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

- Police - Gendarmerie : 17

- Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17

- Pompiers : 18 / SAMU Social : 115

- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

- Enfance maltraitée : 119

- SOS Femme Violence Conjugale : 3919

PERMANENCES CONSEILS

ARCHITECTE CONSEIL

1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00

RDV auprès du secrétariat mairie

AVOCAT CONSEIL

1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30

RDV auprès du secrétariat mairie

MUTUALP SANTÉ

RDV auprès de Mr Falconnet au 06.16.24.92.28

Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public, dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout autre signalement...Et ceux-ci sont précieux.

Tous les habitants peuvent faire remonter leurs observations, demandes ou remarques par mail :

<https://www.veureyvoiroize.fr/mairie/secretariat/>

Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PUBLICATION NAISSANCE

Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du

service d'état civil du lieu de naissance de l'enfant.

La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document

et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.

Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa

carte d'identité et le livret de famille des parents.

Médiathèque

- lundi / mardi : 16h30-18h

- mercredi : 13h-18h30 (heure du conte : 17h à 17h45)

- samedi : 10h30-12h

Superette Vival

- Lundi : 10h00- 13h00 / 16h00 - 19h30

- Mardi au vendredi 8h30 - 13h00 / 16h00-19h30

- Samedi : 8h30 - 13h00 / fermé après-midi

- Dimanche : fermé

Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous

les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du

magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M

Le Petit Marché

Tous les jeudis dès 17h15, à hauteur de l'arrêt de bus de la Rive, un traiteur, une fromagère, un primeur un boulanger/pâtissier et un caviste vous accueillent.